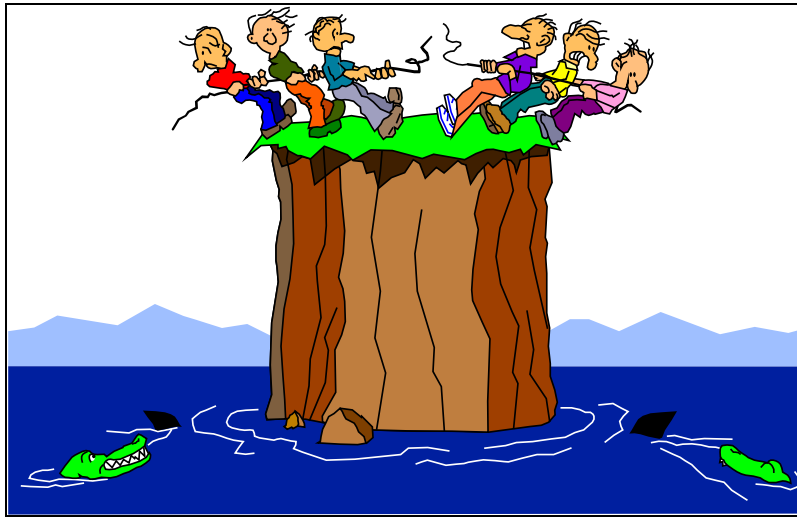
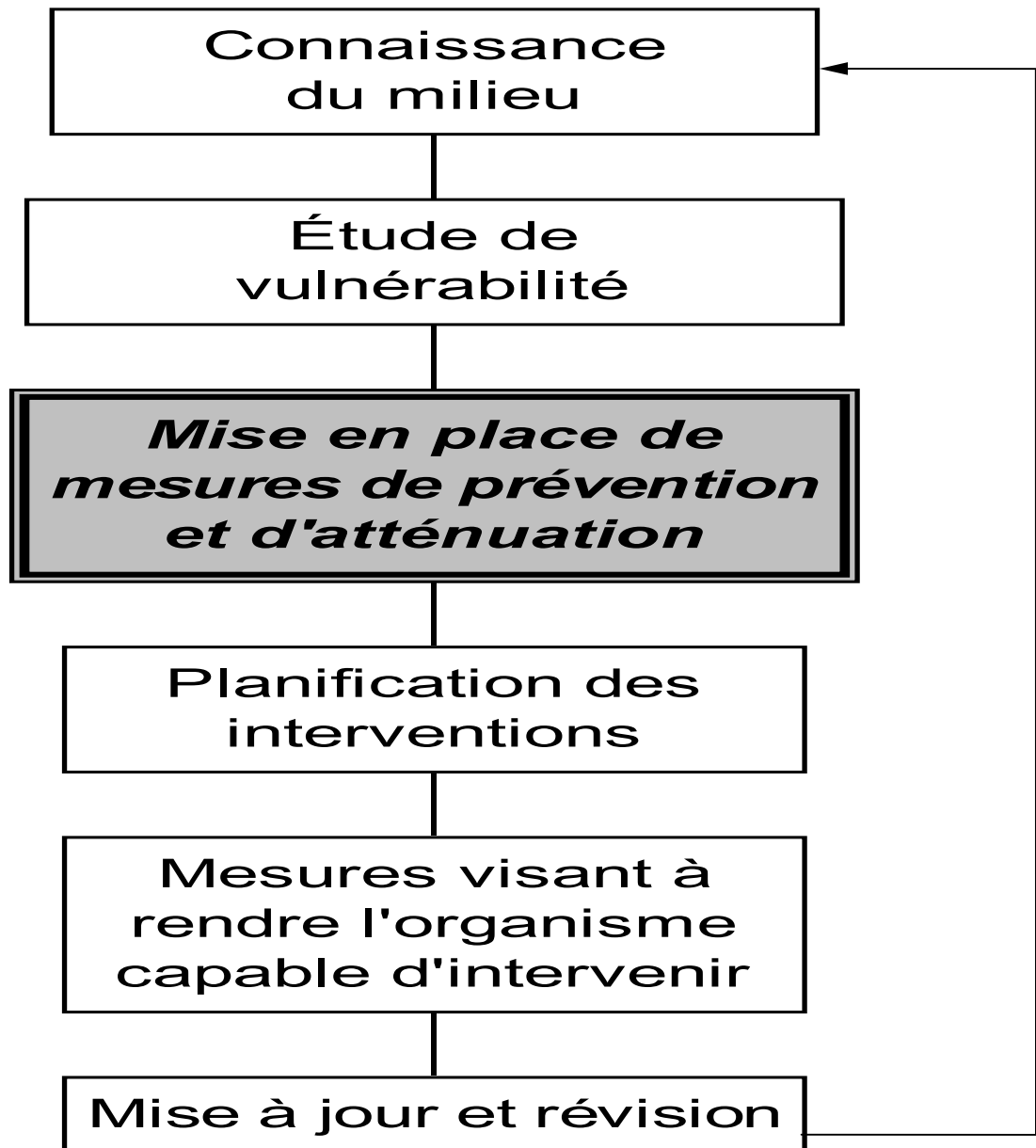

CHAPITRE III

LES MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION : DES ACTIONS PROACTIVES



PROCESSUS DE PLANIFICATION DES MESURES D'URGENCE



CHAPITRE III

LES MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION : DES ACTIONS PROACTIVES

L'étude de vulnérabilité a permis de déterminer les risques les plus importants auxquels l'établissement pourrait être éventuellement confronté. Il s'en dégage une responsabilité pour l'établissement qui doit moralement rechercher des solutions pour éviter ces risques ou, à tout le moins, en diminuer les conséquences. Il lui faut donc entreprendre, dans une attitude proactive, une réflexion pour mettre en place des mesures allant dans ce sens.

L'objectif de cette étape de la démarche de planification est de proposer des actions de prévention et d'atténuation relatives aux principaux risques décelés lors de l'étude de vulnérabilité. L'avantage d'un tel exercice n'est pas négligeable puisqu'il permet potentiellement d'alléger la planification des interventions.

1 L'IMPORTANCE DES MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION

Une mesure de prévention est une action qui vise à éliminer un risque et à éviter un sinistre. Pour sa part, la mesure d'atténuation vise à diminuer ou à éliminer les effets d'un sinistre sans pour autant éliminer le risque lui-même. L'ordre logique proposé ici est donc de se pencher premièrement sur les mesures visant l'élimination du risque. Les mesures d'atténuation sont envisagées par la suite. Conséquemment, les travaux de planification des interventions s'en trouvent d'autant plus allégés.

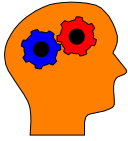
Un retour sur les résultats de l'étude de vulnérabilité (situations de risque jugées prioritaires) peut s'avérer nécessaire après l'application des mesures de prévention et d'atténuation pour établir un nouvel ordre de priorité. Comme ces mesures exigent parfois un long délai de réalisation, un plan des mesures d'urgence doit venir couvrir cette période pendant laquelle l'établissement demeure vulnérable.

2 LES ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION

Pour chaque risque retenu lors de l'étude de vulnérabilité, on détermine les mesures qui peuvent éliminer ce risque ou en diminuer les effets. Par la suite, chaque mesure choisie s'inscrit dans un plan de travail. Elle peut également s'intégrer dans un programme de sécurité et de vétusté (installation de gicleurs, par exemple) ou dans un programme d'entretien préventif. Les éléments suivants sont précisés pour chacune des mesures :

- la description de la mesure;
- l'estimation des coûts de sa mise en place;
- le rapport coût/bénéfice;
- l'échéancier;
- la désignation du responsable de la mise en place.

Par ailleurs, comme nous le verrons plus loin, certaines activités reliées à la planification des mesures d'urgence comme les programmes d'exercices, la formation et l'information du personnel sont des facteurs-clés intimement liés aux mesures d'atténuation (Hanna, 1995).



Activité 6
Programme de prévention et d'atténuation du Centre de santé de Gravelbourg

Afin d'illustrer ce qu'est un programme de prévention et d'atténuation, nous vous proposons, à titre d'exemple, celui du Centre de santé de Gravelbourg.

Centre de santé de Gravelbourg

Programme de prévention et d'atténuation des sinistres

Préparé par le comité de planification des mesures d'urgence

Note au lecteur : *Les informations contenues dans cet exemple de programme de prévention et d'atténuation sont fictives et ne doivent pas être interprétées comme des normes à respecter.*

